

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2018

Compte-rendu affiché le : 22 janvier 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 mars 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2018

N° 18-01-03

OBJET :
Déploiement de la THD –
Conventions de mise à
disposition et
d’occupation du domaine
public et privé de la
commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Jean Yves CHARBONNIER – Olivier PERRET à René THELISSON – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Marie-Ange LAURENT à Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Dominique PAULMIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180118-18-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2018
Affichage : 22/01/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEPLOIEMENT DE LA THD – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au Maire, rappelle que les travaux de déploiement de la THD (fibre optique) sur la commune de Saint-Galmier ont commencé début 2017. Le SIEL est chargé de la mise en œuvre de la THD sur la commune et il a missionné l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour la réalisation des travaux nécessaires.

L'occupation du domaine public et privé de la commune étant réglementée et nécessitant des autorisations spécifiques, des conventions de mise à disposition et d'occupation du domaine public et privé de la commune ont été établies. Il est précisé que ces conventions n'ont en aucun cas pour objet des travaux de type génie civil (exemple : création de tranchée) et qu'il n'y a aucune contrepartie financière.

Considérant que la convention d'immeuble pour le réseau Très Haut Débit : CONV42-SGA2-278 et son annexe, pour le bâtiment du Cloître, parcelle BY0354 située 15 Boulevard Gabriel Cousin, et la convention de servitude privée CONV42-SGA2-281 et son annexe, sur la parcelle BY0140 située Place de la Devise sont nécessaires pour permettre au SIEL de procéder à l'installation, l'exploitation et la maintenance du réseau THD sur la commune de Saint-Galmier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les conventions telles que présentées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14 mars 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180118-18-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2018
Affichage : 22/01/2018